# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 113850

### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'apprentissage des langues étrangères dans nos écoles primaires. Alors que la connaissance d'une langue étrangère est devenue un atout indéniable dans un monde de plus en plus interconnecté, il est important que cet apprentissage commence dès le plus jeune âge. Aussi, il lui demande quelles mesures sont envisagées afin de généraliser et de favoriser l'enseignement des langues étrangères à l'école primaire.

### Texte de la réponse

Depuis 2008, tous les professeurs des écoles ont reçu une formation didactique à l'enseignement d'une langue vivante étrangère. Il est prévu, dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, que tous les enseignants du premier degré nouvellement formés devront être détenteurs du certificat C1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Afin de pallier un éventuel manque temporaire d'enseignants, des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire sont mobilisés pour des durées déterminées. Aujourd'hui, les enseignants du premier degré enseignent dans 95,31 % des cas dans le cadre de leur polyvalence. On assiste donc à une baisse progressive des besoins de recours à des intervenants, baisse qui se poursuivra dans les années à venir. Dans l'académie de Toulouse, dans l'année 2010-2011, 90,30 % de l'enseignement d'une langue vivante était assuré par un enseignant du premier degré (95,31 % au niveau national), 2,39 % par des enseignants du second degré et 7,31 % par des intervenants extérieurs. En outre, les pourcentages d'élèves bénéficiant d'une langue s'élèvent à 99,4 % en CM2, 99,84 % en CM1, 99,81 % en CE2, et 75,39 % en CE1. L'initiation en CP atteint le pourcentage de 53,04 %.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Claude Flory
**Circonscription :** Ardèche (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 113850
**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire
**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative
**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 2011, page 7528
**Réponse publiée le :** 27 décembre 2011, page 13660